



# NAO 2017 des ESH

## Propositions de la CGT

En préambule, la CGT considère que les NAO de branche ne doivent pas être abordées uniquement d'un point de vue économique par le collège employeur voire par les syndicats.

Elle rappelle que ces minima sont liés à notre système de classification des personnels. Les salaires minima sont la contrepartie salariale minimum accordée au regard des compétences requises pour tenir les emplois classés, de façon paritaire, selon les coefficients de branche.

En 2008 les syndicats et les employeurs des ESH ont signé un accord de classification qui déterminait des salaires minima dont le premier niveau était situé à +2.5% au delà du SMIC. Les écarts entre les niveaux supérieurs avaient également été définis par la grille de salaires notifiée dans l'accord.

Depuis, il semblerait que c'est une logique de maîtrise des coûts et donc de la masse salariale qui semble avoir motivé les employeurs lors des NAO suivantes. De ce fait nous ne pouvons que constater un affaissement important de la grille salariale des ESH et par conséquent une perte de cohérence de la classification des personnel des ESH.

Cet état de fait est reconnu par tous : Syndicats et employeurs de la CPN.

**Notre proposition a pour but de rendre à notre grille de classification sa pertinence et sa crédibilité !**

**Actualisation de la grille salariale ESH :**

GRILLE CCN - Accord classification 2008 (1)		Grille CCN - Ecart entre catégories 2008 (2)		Grille CCN - Projection 2008 ==> 2016 (3)	
G1	1 311,99 €	SMIC-G1	2,50%	G1	1 503,29 €
G2	1 446,99 €	G1 - G2	10,29%	G2	1 657,97 €
G3	1 609,85 €	G2 - G3	11,26%	G3	1 844,66 €
G4	1 807,77 €	G3 - G4	12,29%	G4	2 071,37 €
G5	2 382,99 €	G4 - G5	31,82%	G5	2 730,48 €
G6	2 464,90 €	G5 - G6	3,44%	G6	2 824,41 €
G7	2 665,04 €	G6 - G7	8,12%	G7	3 053,75 €
G8	3 076,00 €	G7 - G8	15,42%	G8	3 524,64 €
G9	4 380,03 €	G8 - G9	42,39%	G9	5 018,73 €

La grille actuelle, la proposition CFDT-CFTC et CFE CGC et la proposition CGT :

Grille CCN - Actuelle 2016 (4)		Grille CCN - Proposition CFDT-CFE-CGC-CFTC 2017 (5)		Grille CCN - Proposition CGT 2017 (+1% projection) (6)	
G1	1 457,52 €	G1	1 480,00 €	G1	1 518,32 €
G2	1 539,36 €	G2	1 601,62 €	G2	1 657,97 €
G3	1 712,71 €	G3	1 764,48 €	G3	1 844,66 €
G4	1 923,37 €	G4	1 962,40 €	G4	2 071,37 €
G5	2 540,59 €	G5	2 600,00 €	G5	2 730,48 €
G6	2 617,29 €	G6	2 700,00 €	G6	2 824,41 €
G7	2 801,99 €	G7	2 819,67 €	G7	3 053,75 €
G8	3 218,18 €	G8	3 239,72 €	G8	3 524,64 €
G9	4 583,00 €	G9	4 600,00 €	G9	5 018,73 €

**Que demandent les représentants CGT de la commission paritaire des ESH :**

1. Que la grille de 2008 **(1)** soit réactualisée afin de parvenir aux niveaux de la grille 2016 définie en **(3)**.
2. Etablir un calendrier pluriannuel (2 ou 3 ans) permettant d'aboutir à la réactualisation de la grille tout en prenant en compte les évolutions de certains indicateurs (SMIC - INSEE - ...).
3. Se questionner sur la pertinence des écarts entre les différents coefficients **(2)** et si besoin en redéfinir de nouveaux de façon paritaire.

**IMPORTANT** : Cette revendication et celle de l'intersyndicale CFDT, CFTC et CFE CGC ne sont pas incompatibles. Elles peuvent être complémentaires dans le sens où la revendication intersyndicale **(5)** serait un premier pas vers la réactualisation de la grille des salaires minima de la branche des ESH.

**Le constat de l'ensemble des collègues de la commission paritaire concernant la perte de cohérence de notre grille de classifications au regard des minima, la santé économique des ESH et leur volonté affichée de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale nous laissent penser que nous pouvons aboutir à un accord !**